



Perquisition mon fils mineur

Par **berg**, le **23/09/2015 à 22:08**

Bonsoir,j ai eu une perquisition chez moi pour mon fils de 16 ans pour stupéfiant, la police ai venu à 6h du matin non pas frapper et on défoncer ma porte au pied d biche.il n y avais rien à mon domicile mon fils à fait 24h et 10h d garde à vu après mon apeler pour le récupérer. Nous avons été choquer moi et mes trois enfants je n ai rien compris et pour mon fils il m dise d attendre de voir si je recois une convocation devant le juge et pour ma porte l assurance ne veus pas prendre en charge et mon bailleur non plus y a t il des recours à faire?et pour mon fils on t il le droit de faire tous sa sens peuvent car mon fils lui mm ne comprends pas pourquoi? Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **24/09/2015 à 08:26**

Bonjour, la police a bien du vous indiquer le motif de la perquisition, cela a été indiqué à votre fils lors de sa mise en garde à vue. Voyez avec l'avocat de votre fils, cordialement